



M. LE PRÉSIDENT

MON NOM MICHEL BELHUMEUR
MIRABEL

LE PRÉSENT TEXTE EST RÉDIGÉ, SOUS RÉSERVE

D'ERREUR ET SANS PRÉJUDICE, A LA LUMIÈRE

DES INFORMATIONS QUE J'AI PU OBTENIR DANS CE
COURT LAPSE DE TEMPS

J'OCCUPE UN EMPLACEMENT, A FLANC DE

COLLINE, DOMINANT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE

ET D'OU LA VUE S'ÉTEND JUSQU' AUX LAURENTIDES,

LA QUALITÉ REMARQUABLE DU PAYSAGE ET

LA VUE EXCEPTIONNELLE ONT FAIT EN SORTE

QU' AU COURS DES ANNÉES 60 - 70, NOMBREUX

SONT CEUX QUI SE SONT ÉTABLI A CET ENDROIT

LE RANG DE LA FRESNIÈRE EST UNE
ROUTE PANORAMIQUE ET UNE PISTE CYCLABLE
A CHAUSSÉE PARTAGÉE.

ON Y TROUVE DES VERGERS, DES VIGNOBLES
DES ÉCOMUSÉES, DES KIOSQUES DE VENTE DE
PRODUITS DE LA FERME.

TOUT LE LONG DE SON PARCOURS QUI
ABOUTIT AU LAC DES DEUX-MONTAGNES,
CET ITINÉRAIRE TOURISTIQUE EST JALONNÉ
DE MAGNIFIQUES POINT DE VUES.

AU MILIEU DES ANNÉES 70
UNE RUMEUR CIRCULAIT À L'EFFET
QU'UNE SOUS-STATION ÉLECTRIQUE
SE CONSTRUIRAIT DANS LES CHAMPS,
AU NORD DU RANG ST-ETIENNE, SOIT
A ENVIRON 1.3 KM DU RANG DE LA
FRESNIÈRE.

SANS PRÉAVIS, A L'HIVER 77-78
LE CHANTIER DE CE QUI ALLAIT
DEVENIR LE POSTE CHÉNIER EST MIS
EN BRANLE.

✓ LES TRAVAUX SE DÉROULENT JOUR ET
NUIT DANS UN TINTAMARE INQUALIFIABLE ET
SANS RESPECT POUR LA QUALITÉ DE VIE DES
RÉSIDENTS, EN MÊME TEMPS QU'ON VOIT S'ÉRIGER
TOUT AUTOUR UNE FORÊT DE PYLÔNE
LE PROJET, D'ABORD CONÇU DANS LE
PLUS GRAND SECRET, SE CONCRÉTISE DANS LA
CONTROVERSE LA PLUS TOTALE,
HYDRO-QUÉBEC SE MET VITE A DOS
LA POPULATION LOCALE, ET DES EMPÔIGNADES
VERBALES ET PHYSIQUES S'ENSUIVENT.

SUITE A UN RÉPÉT DE QUELQUES
MOIS, LA MISE EN SERVICE DU POSTE
ET LE BRUIT QU'IL ENGENDRE DEVIENT VITE
L'ÉLÉMENT PERTURBATEUR ET NOUS ANNONÇAIT
RIEN DE REJOUISSANT POUR L'AVENIR.

IL S'AGIT D'UN BRUIT DE FOND, A BASSE
FRÉQUENCE, PONCTUÉ D'IMPULSION SONORE.

TEL UN ACOUPHÈNE, CE BRUIT OBSÉDANT
VOUS SUIT PARTOUT, JOUR ET NUIT.

UN COMITÉ DE CITOYEN EST FORMÉ ET
LE SERVICE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
QUI INTERVIENT A PLUSIEURS REPRISES
ÉMET DES AVIS D'INFRACTION A HYDRO-QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC RÉPLIQUE ET
COMMANDE SA PROPRE ÉTUDE DE BRUIT,
LES MESURES FOURNIES ALORS PAR HYDRO-
QUÉBEC NE DÉPEIGNE PAS UN PORTRAIT
EXACT DE L'AMBIANCE SONORE VÉCUE.

LE DÉPUTÉ SE MÊLE DE L'AFFAIRE
ET LE MAIRE ET QUELQUES UN DE SES
CONSEILLERS VISITENT MÊME LE SECTEUR DU
RANG DE LA FRESNIÈRE EN PLEINE NUIT.

LE BRUIT EST AHURISSANT.

HYDRO-QUÉBEC CONFIE LE DOSSIER
À SON SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

APRÈS 3.5 ANS DE PROTESTATION,
 SOUS FORME DE PÉTITIONS, D'AFFIDAVITS ET
 D'AVIS D'INFRACTIONS, HYDRO - QUÉBEC
 CONTINUE DE NIER TOUTE RESPONSABILITÉ,
 ET PRÉTEND QUE C'EST UN PHÉNOMÈNE
 MÉTÉOROLOGIQUE.

FINALEMENT, A LA DEMANDE D'UN
 CONSEILLER MUNICIPAL, HYDRO - QUÉBEC
 ACCEPTE DE RENCONTRER LES PLAIGNANTS
 ET PROMET, À CETTE OCCASION, DE REMPLACER
 LES DEUX GROUPES DE TRANSFORMATEURS
 INSTALLÉ LÀ TEMPORAIREMENT ET D'OU
 ORIGINE PRINCIPALEMENT LE BRUIT. IL S'AGIT
 DES TRAMFO. T-5 ET T.6

DURANT LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DE
1983 A 1990, DEUX ACCIDENTS ÉCOLOGIQUES
SONT VENU TERNIR LA RÉPUTATION DE CE
POSTE, ET DÉMONTRER QU'IL Y A DES LACUNES
DANS SA GESTION. CES DEUX ACCIDENTS N'ONT
PAS FAIT L'OBJET D'UNE ATTENTION APPROPRIÉE

DANS LE PREMIER CAS IL S'AGIT DU
TRANSFORMATEUR (T-6) QUI A EXPLOSE ET PRIS
FEU. L'INTERVENTION MALADROITE DES POMPIERS
DE MIRABEL, S'EST SOLDÉ PAR UNE INONDATION
DES BASSINS DE RÉTENTION ET UN IMPORTANT
DÉVERSEMENT D'HUILE DANS LA RIVIÈRE
DU CHÈNE.

DANS LE DEUXIEME CAS,

- ✓ L'INDUCTANCE XL-3 A EXPLOSE, ET PRIS
- x FEU. EN ABSENCE DE MOYENS APPROPRIES
- o POUR ETEINDRE LE FEU, HYDRO-QUEBEC A
- REFUSE L'AIDE DES POMPIERS DE MIRABEL
- ET A LAISSE BRULE L'APPAREIL PENDANT
- CINQ JOURS, FORCANT AINSI CERTAINS
- ✓ RESIDENTS A ELACUER LEURS MAISONS
- LORS DE CES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS,
- LES DISPOSITIFS DE SECURITE D'HYDRO-QUEBEC
- ✓ N'ONT PAS FONCTIONNES CE QUI A DONNE LIEU
- A DES SITUATIONS ABSURDES.

PLUSIEURS RÉSIDENTS AVOISINANTS,
DÉSENCANTÉ PAR CES NUISANCES ET
✓ L'ATTITUDE DE D'HYDRO-QUÉBEC ONT QUITTÉ
LE SECTEUR.

LE POSTE CHÉNIER EST SITUÉ EN
CONTREBAS D'UNE COLINE HAUTE DE 100m, DANS
UNE UNITÉ DE PAYSAGE AGRICOLE QUI POSSÈDE UNE
FAIBLE CAPACITÉ A DISSIMULER LES ÉQUIPEMENTS,
AUTANT À L'INTÉRIEUR QU'À L'EXTÉRIEUR DE CE
POSTE. TRÈS ACCESSIBLE VISUELLEMENT CE TYPE
DE PAYSAGE SE DÉFINIT PAR UN RELIEF PLAT
PONCTUÉ DE BOISÉ. LE POSTE EST REVÊTU DE
TÔLE JAUNE ORANGE, CE QUI ACCENTUE SA
VISIBILITÉ.

11

TOUT EN IGNORANT COMPLÈTEMENT LE
SECTEUR DU RANG DE LA FRESNIÈRE, POURTANT
COMPRIS DANS LA ZONE D'ÉTUDE DU PROJET
CHÉNIER-OUTAOUAIS, LA DITE ÉTUDE NE
FAIT NULLEMENT ÉTAT DES NUISANCES GÉNÉRÉES
PAR LE POSTE CHÉNIER, PAS PLUS QU'ELLE NE
SE PRÉOCCUPE DU PHÉNOMÈNE DE PROPAGATION
ET D'AMPLIFICATION DU BRUIT À DISTANCE,
DÙ À LA TOPOGRAPHIE DES LIEUX,
SANS COMPTER QUE LE PROBLÈME DE
PROLIFÉRATION DE PYLÔNES AU MÊME ENDROIT
ÉCHAPPE ENTièrement À L'ANALYSE

V EN PLUS D'ÉLUDER LE SECTEUR DU RANG DE LA FRESNIÈRE,
LA DITE ÉTUDE OMET ÉGALEMENT LA
MONTÉE ROCHON, LA MONTÉE ROBILLARD,
AINSI QU'UNE BONNE PARTIE DU RANG
ST-ÉTIENNE.

CONTRAIREMENT AUX DIRECTIVES
ÉMISES PAR LE MINISTÈRE, AUCUNS DES
OCCUPANTS DES SECTEURS CI-HAUT MENTIONNÉ,
SAUF EXCEPTION, N'A REÇU LES COMMUNIQUÉS
REQUIS QUANT À LA TENUE DES SÉANCES
D'INFORMATION ET DES AUDIENCES, CE QUI
INFIRME SINGULIÈREMENT LA VALIDITÉ DE
CETTE ÉTUDE D'IMPACT.

JE TROUVE CELA DÉPLORABLE.

LES TRANSFORMATEURS ET LES INDUCTANCES
DU POSTE CHÉNIER
ÉMETTENT UN BRUIT DE FOND A BASSE
FRÉQUENCE ET CETTE NUISANCE SE PROPAGE
PARFOIS A LONGUE DISTANCE SELON LA
TOPOGRAPHIE DE L'ENDROIT ET LES
CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUE PROPICE A LA
DISPERSION DU BRUIT.

CE BRUIT PÉNÉTRANT QUI OBSÈDE LE
VOISINAGE DU POSTE, QUOIQUE MOINS
LANCINANT QU'EN 1980, N'EN RESTE PAS
MOINS GÊNANT ET CERTAINS INDIVIDUS NE
PARVIENNENT PAS A S'Y HABITUER.

J'ai appris qu'en vieillissant
ces appareils augmentaient de bruit
et qu'ils avaient alors besoin d'ajustements
avec la mise en service de
transformateurs additionnels, nous
avons raison de craindre l'élargissement
de la plage horaire de fonctionnement
de ces dispositifs.
Pourtant le promoteur continue
d'ignorer l'ampleur de ces nuisances
et ne prévoit aucune mesure
d'atténuation pour régler ce
problème.

LA LIGNE PROJÉTÉE AURA POUR EFFET
DE MODIFIER LA RÉGULATION DE TENSION
AU POSTE CHÉNIER, TOUT COMME AUX POSTES
VIGNAN ET OUTADOUAIS,

EN CONSÉQUENCE UNE INCIDENCE
SUR LE DÉCLENCHEMENT DES DISJONCTEURS
PNEUMATIQUES EST A PRÉVOIR

CECI AURA POUR EFFET D'AUGMENTER
LE NOMBRE DE MANŒUVRES, ET PAR
LE FAIT MÊME L'ÉLARGISSEMENT DE LA
PLAGE HORAIRE DE DÉCLENCHEMENT
DES DISJONCTEURS PNEUMATIQUES

LE PROMOTEUR DIT QU'IL NE PEUT, POUR L'INSTANT, QUANTIFIER L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE MANOEUVRES DE DISJONCTEUR PNEUMATIQUE AU POSTE CHÉNIER.

EN CONSÉQUENCE, IL Y A LIEU DE CRAINDRE UNE DÉGRADATION DU CLIMAT SONORE DANS LES ENVIRONS DE CE POSTE.

LES MANOEUVRES PAR DISJONCTEUR PNEUMATIQUE ONT POUR EFFET DE GÉNÉRER DES IMPULSIONS SONORES IMPORTANTES.

CES MANOEUVRES SE PRODUISENT SOIT POUR ISOLER UN DISPOSITIF OU AU MOMENT OU LA CHARGE VARIE DE FAÇON IMPORTANTE, E. A. D. LE MATIN ET LE SOIR.

C'EST ÉGALEMENT LE MATIN ET LE SOIR QUE L'ON RENCONTRE DES CONDITIONS PROPICE A LA PROPAGATION DU BRUIT TEL QUE LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE.

LES DISJONCTEURS PNEUMATIQUES DU POSTE CHÉNIER ONT ÉTÉ INSTALLÉ IL Y A TRENTE ANS ET LEUR DURÉE DE VIE UTILE EST DE QUARANTE ANS ENVIRON.

DANS SON RAISONNEMENT, LE
PROMOTEUR PREND POUR ACQUIS ET
FAIT UN POSTULAT DE LA NOTION
QU'APRÈS AVOIR POLLUÉ LE PAYSAGE
AVEC SES PYLÔNES, LE RAJOUT D'UNE
LIGNE DE PLUS NE CHANGERA PAS GRAND
CHOSE À LA QUALITÉ DU PAYSAGE

LES NUISANCES VISUELLES VENANT
DES PYLÔNES, CELA NE S'ADITIONNE PAS
COMME DES DÉCIBELS, AU CONTRAIRE
PLUS IL Y EN A, PLUS ÇA OBSTRUE LE
PAYSAGE.

ON NE PEUT PAS DIRE QU'UN
PYLÔNE CACHE L'AUTRE, SURTOUT PAS
DANS LE CAS PRÉSENT. PAR CONTRE ON
PEUT DIRE QU'UN PYLÔNE SOULIGNE LA
PRÉSENCE DE L'AUTRE, C'EST UN EFFET VISUEL
CUMULATIF.

LES NOUVEAUX PYLÔNES RENFORCÉS
SONT CONSTITUÉS D'ÉLÉMENTS PLUS ÉTOFFÉS,
CE QUI LEUR CONFÈRE PLUS D'OPACITÉ ET
ACCENTUE LEUR INTRUSION DANS LE PAYSAGE
DE FAÇON SIGNIFICATIVE.

ALORS QU'IL S'AGIT D'UN PROJET DE
SÉCURISATION ET D'EXPORTATION DEVANT RAPPORTÉ

✓ DES MILLIONS-DE DOLLARS À HYDRO-QUÉBEC, LE SEUL
PRÉTEXTE QUI RESTE AU PROMOTEUR POUR JUSTIFIER

LE-DIT PROJET, EST LE FAIT QU'IL SE FERAIT

PLUS ÉCONOMIQUEMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE SERVITUDE

ACQUISE À UNE ÉPOQUE OÙ LES NORMES ENVIRONNEMENTALES

D'INTÉGRATION AU PAYSAGE N'EXISTAIT PAS.

AVEC LES PROFITS QUE L'INTERCONNEXION

VA GÉNÉRER, HYDRO-QUÉBEC EST CAPABLE

DE SE PAYER UN PROJET PLUS ACCEPTABLE.

EN SE JOIGNANT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE
NORD-AMÉRICAIN, HYDRO-QUÉBEC DEVIENT
CANDIDATE AUX ATTENTATS TERRORISTES.

HYDRO-QUÉBEC SE PROPOSE DE VENDRE
PLUS D'ÉLECTRICITÉ A NOS VOISINS DU SUD,
EUX QUI FONT DE LEUR APPROVISIONNEMENT

ÉNERGETIQUE UNE QUESTION DE SÉCURITÉ
NATIONALE.

POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, SELON
DES CRITÈRES IMPOSÉS PAR LE CLIENT, HYDRO-
QUÉBEC DEVRA COMPLÉTER LA SÉCURISATION DE
SON RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE RÉPARTITION
ET LE METTRE A L'ABRI, A LA FOIS, DES

EXCÈS CLIMATIQUES ET DE TOUT AUTRE
ÉVÈNEMENT DE NATURE IMPRÉVISIBLE TEL
QUE DES ACTES DE SABOTAGE.

AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
ACCÉLÉRÉ QUE L'ON CONNAIT, LES RISQUES QU'UN
ÉVÈNEMENT COMME LE VERGLAS DE 1998 SE
REPRODUISE SONT ENCORE PLUS GRAND ET
IMPRÉVISIBLE ET LEUR CONSÉQUENCE TOUT
AUSSI INACCEPTABLE.

LES DONNÉES CLIMATOLOGIQUES
CINQUANTENAIRE NE PEUVENT PLUS SERVIR
DE MODÈLE MATHÉMATIQUE.

SANS POUR AUTANT NÉGLIGER DE
RENFORCER SES STRUCTURES, HYDRO-QUÉBEC
DOIT, POUR SÉCURISER SON RÉSEAU, PRIVILÉGIER
LE MAILLAGE ET LES INTERCONEXIONS ET
COMPLÉTER LA RECONFIGURATION DU RÉSEAU
PAR DES BOUCLAGES.

LES AXES DE TRANSPORT D'ÉNERGIE
DOIVENT ÊTRE RÉPARTIES A DES ENDROITS
GÉOGRAPHIQUEMENTS DISTINCTS EN OPPOSITION
AUX CORRIDORS CONSTITUÉS DE LIGNES
PARALLÈLES, POINT FAIBLE DU RÉSEAU ACTUEL.

IL FAUT ÉGALEMENT DISPERSER
LES POSTES DE TRANSFORMATION ET LES
SOURCES D'ALIMENTATION.

LES ÉNONCÉS FONT PARTIE DES
ORIENTATIONS D'HYDRO-QUÉBEC ET DE SES
PARTENAIRES.

STRATÉGIQUEMENT PARLANT, LES LIGNES
DE TRANSMISSION SONT PLUS À RISQUE QUAND
ELLES SONT JUXTAPOSÉES DANS LE MÊME
CORRIDOR QUE LORSQU'ELLES SONT SITUÉES,
PAR EXEMPLE, À 20 KM L'UNE DE L'AUTRE,
D'OU L'AVANTAGE D'UN BOUCLAGE PAR AXE
DISTINCT.

LE SABOTAGE DU POSTE CHATEAUGUAY,
DE LA LIGNE DE CEINTURE DE MONTRÉAL
IL Y A QUELQUES ANNÉES A DÉMONTRÉ
L'UTILITÉ DU BOUCLAGE.

LE PROMOTEUR A REJETÉ SON OPTION
GRAND-BRULÉ - OUTAOUAIS DITE VARIANTE
QUEST POUR DES MOTIFS D'ORDRE ESTHÉTIQUE
ET D'ACCEPTABILITÉ SOCIAL, SANS TENIR
COMPTE DE L'IMPACT SONORE ET VISUEL
ACCURU ICI A MIRABEL.

CETTE VARIANTE AURAIT L'AVANTAGE :

- (1) DE LOCALISER LA TRANSFORMATION 735KV-315KV
AU POSTE GRAND-BRULÉ, EN DROIT PLUS
APPROPRIÉ POUR GÉNÉRER DU BRUIT.

2^e - DIVERSIFIER LA SOURCE D'ALIMENTATION

3^e - PERMETTRE LE BOUCLAGE PAR UN

AXE GÉOGRAPHIQUEMENT DISTINCT,

CETTE OPTION PERMETTRAIT, A LA FOIS
DE SÉCURISER LE RÉSEAU DE L'OUTAOUAIS

ET EN MÊME TEMPS D'OFFRIR LA CAPACITÉ

DE 1250 MW DE L'INTERCONEXION AVEC
L'ONTARIO.

CETTE VARIANTE PERMETTRAIT AUSSI

UN PARTAGE PLUS ÉQUITABLE DE LA CHARGE

SOCIAL QUE CONSTITUE LA PRÉSENCE

DE PYLÔNES, PAR CEUX QUI BÉNÉFICIERONT

LE PLUS DES BIENFAITS DE CE PROJET,

TOUT EN DIVERSIFIANT L'ALIMENTATION EN
ÉLECTRICITÉ DES CENTRES DE
CONSOMMATION.

AVEC PLUS DE 500 PYLÔNES
ET DOUZE LIGNES DE TRANSMISSION RÉPARTIES
SUR SON TERRITOIRE, LES CITOYENS DE MIRABEL
ONT DEPUIS LONGTEMPS ATTEINT ET MÊME
DÉPASSÉ LES LIMITES DE L'ACCEPTABILITÉ
SOCIAL DE TEL PROJET DANS LEUR
ENVIRONNEMENT.

LA VARIANTE GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS A
DÉJÀ SOULEVÉ DES DIFFICULTÉS
D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE QUANT AU TRACÉ
PROPOSÉ, PRINCIPALEMENT A CAUSE DE LA PROCÉDURE
DÉFICIENTE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION
DU PROMOTEUR ET AUSSI DE SON MANQUE
D'IMAGINATION DANS LA RECHERCHE DE
SOLUTIONS DE RECHANGE.

DANS CE CAS HYDRO-QUÉBEC
AURAIT PU MODIFIER CERTAINS CRITÈRES DE
CONCEPTION DU PROJET GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS
POUR LE RENDRE PLUS ACCEPTABLE.

PAR EXEMPLE L'UTILISATION DE QUELQUES
PYLÔNES TUBULAIRES AUX ENDRITS APPROPRIÉS
AURAIT SANS DOUTE EU RAISON DE CERTAINES
OBJECTIONS.

AU VERMONT IL EXISTE UNE LIGNE
DE 450 KV QUI A ÉTÉ CONÇUE POUR
S'INTÉGRER AU PAYSAGE.

LE PROMOTEUR AURAIT DÛ S'INSPIRER
DE CETTE RÉALISATION POUR LE PROJET
GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS.

DANS CE CAS, LE PROMOTEUR
A PLUTÔT OFFERT UN CONCEPT DE CORRIDOR
RECTILIGNE EN FORME DE TRANCHÉE
BÉANTE, DANS UN MILIEU OÙ LA BEAUTÉ
DU PAYSAGE PREND TOUT SON SENS.

A MON AVIS, LA VARIANTE OUEST
GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS RÉPONDRAIT
AVANTAGEUSEMENT A TOUS LES OBJECTIFS
✓ RECHERCHÉ, SI ELLE ÉTAIT MIEUX CONÇU.

ATTENDU QUE DES CRITÈRES D'ACCEPTABILITÉ
SOCIAL ET DES PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE
ESTHÉTIQUE ONT PRÉSIDÉ À LA DÉCISION
DE REJETER D'EMBLÉE LA VARIANTE OUEST
GRAND-BRULÉ / OUTAOUAIS.

ATTENDU QUE LES INSTALLATIONS
D'HYDRO-QUÉBEC SITUÉES SUR LE TERRITOIRE
DE MIRABEL GÉNÈRENT DES NUISANCES
VISUELLES ET SONORE DONT L'AMPLEUR
DÉPASSE LES LIMITES DE L'ACCEPTATION
SOCIALE.

ATTENDU QU'IL YA À MIRABEL AUTANT
DE PAYSAGE D'ÊTRE PRÉSERVÉS DE
LA DÉGRADATION VISUELLE QUE DANS
TOUTES AUTRES M.R.C. CONCERNÉ

ATTENDU QUE TÔT OU TARD L'AXE
DISTINCT GRAND-BRULÉ / OUTAOUAIS DEURA
ÊTRE CONSTRUIT POUR SÉCURISER LE RÉSEAU,

ATTENDU QUE LE PROMOTEUR N'A PAS
UTILISÉ TOUTES LES RESSOURCES NECESSAIRE,
POUR CONVAINCRE LA POPULATION DE L'OUTAOUAIS,
DU BIEN-FONDÉ DE LA VARIANTE OUEST

ATTENDU QUE L'OPTION CHÉNIER/OUTAOUAIS
NÉCESSITE L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS A L'INTÉRIEUR
DU POSTE CHÉNIER

ATTENDU QUE LE RAJOUT D'ÉQUIPEMENTS
À L'INTÉRIEUR DU POSTE CONSTITUE UNE
JUSTIFICATION POUR Y FAIRE ABOUTIR
ÉVENTUELLEMENT D'AUTRES LIGNES

ATTENDU QUE LE PROJET CHÉNIER/
OUTAOUAIS AURA COMME INCIDENCE LA
DÉGRADATION DU CHAMP VISUEL ET DE
L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DE CE POSTE

ATTENDU QUE DEUX ACCIDENTS ÉCOLOGIQUES
MAL GÉRÉS ET IMPLIQUANT LE POSTE CHÉNIER
ONT CONDUIT AU REJET DANS L'EAU ET DANS
L'ATMOSPHÈRE DE MATIÈRES DANGEREUSES

ATTENDU QUE LA COULEUR CRIARDE
QUI HABILLE LES BÂTIMENTS DE CE POSTE
ACCENTUE LEUR VISIBILITÉ.

ATTENDU QUE LE POSTE CHÉNIER
CONTIENT DES ÉQUIPEMENTS VÉTUSTES
ET BRUYANTS

ATTENDU QU'EN ÉVALUATION
FONCIÈRE, IL Y A DES CAS PROBANT DU
DES IMMEUBLES SOUMIS À DES IMPACTS
VISUELS NÉGATIFS, ET A LA DÉGRADATION
DU CLIMAT SONORE PEUVENT SUBIR
UNE DÉPRÉCIATION IMPORTANTE.

ATTENDU QUE, AVEC LE TEMPS, LE
POSTE CHÉNIER EST DEVENU DE PAR SON
EMPLACEMENT, UNE INCONGRUITÉ GÉOGRAPHIQUE
ET UNE SOURCE DE CONFLITS FONCTIONNELS
ENTRE USAGE AVOISINANT.

ATTENDU QUE L'ÉTUDE DE CE PROJET,
EST ENTACHÉ DE LACUNES ET DE VICES DE
PROCÉDURE DÉCOULANT DU FAIT QUE,
PLUSIEURS OCCUPANTS INCLUS DANS LA ZONE
D'ÉTUDE DÉCRITE AU DEVIS, N'ONT PAS ÉTÉ
INFORMÉ ET CONSULTÉ SUFFISAMMENT.

COMPTÉ TENU DES ENONCÉS
PRÉCÉDENTS,

JE PROPOSE QUE
— — — SOIT ABANDONNÉ LE PROJET
DE LIGNE A 315 KV. CHÉNIER/OUTAOUAIS
EN FAVEUR DE L'AXE GÉOGRAPHIQUEMENT
DISTINCT GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS.

— — — QUE L'AXE DE TRANSPORT
DISTINCT GRAND-BRULÉ/OUTAOUAIS SOIT
CONSTRUIT SELON LES CRITÈRES LES PLUS
SÉVÈRES D'INTÉGRATION AU PAYSAGE.

— — — QUE CESSENT LES ACTIVITÉS
D'EXPANSION DE RAJOUTS D'ÉQUIPEMENT
ET DE LIGNES DANS ET AUTOUR DU POSTE
CHÉNIER

— QUE LIÉQUIPEMENT VÉTUSTE
ET BRUYANT (DISJONCTEUR PNEUMATIQUE)
SOIT REMPLACÉ PAR DES DISPOSITIFS
SILENCIEUX ET QUE LES TRANSFORMATEURS
SOIENT PLACÉ DANS DES ENCEINTES ACOUSTIQUES
— QUI HYDRO-QUÉBEC RÉALISE
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DES
BÂTIMENTS EXISTANTS, AVEC LE MILIEU
AÉRO-FORESTIER ENVIRONNANT.
— QUI HYDRO-QUÉBEC PROTÈGE
ET AMÉLIORE LE TALUS ET L'ÉCRAN VÉGÉTAL
SITUÉ AU SUD DU POSTE.

— — — QU'HYDRO-QUÉBEC NÉGOCIE
AVEC LA VILLE DE MIRABEL, UNE ENTENTE
VISANT LA FORMATION DE PERSONNEL
COMPÉTENT POUR INTERVENIR DANS LE
POSTE CHÉNIER,

— — — QU'HYDRO-QUÉBEC ASSURE
LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL, DE CE POSTE,
DE CONCERT AVEC LA VILLE DE MIRABEL
ET UN COMITÉ DE CITOYEN.

— — — QU'À L'AVENIR LA POPULATION
CONCERNÉE SOIT MIEUX INFORMÉE ET
CONSULTÉE ET CE DANS LES MEILLEURS

DÉLAIS POSSIBLE, POUR FACILITER
LA BONNE COMPRÉHENSION DES
TENANTS ET ABOUTISSANTS DE PROJET
DE CETTE ENVERGURE,

Amich Belhmen
03/07/08